



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 10 AVRIL 2019

N°2019-23

L'an deux mille dix neuf et le mercredi 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 5/04/2019

Date d’Affichage : 5/04/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération 2019-23/ Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux mouvements de personnel effectués. Il propose donc les modifications suivantes :

- la fermeture du poste de secrétaire de Mairie, catégorie A, suite au départ en retraite de l'agent.
- la fermeture du poste d'agent technique, catégorie C à 20h00,
- l'ouverture d'un poste de secrétaire de mairie, catégorie C, à 35h00,
- l'ouverture d'un poste d'agent technique, catégorie C à 23h30.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 11 avril 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20190411-D2019_23-DE
Regu le 11/04/2019